

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/03/2026 - B2026/012011 - 2019 B 07890 - 878 574 482 - 2K FEYZIN

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise		Société 2K FEYZIN										Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		1 RUE DES RAZES 69320 FEYZIN													
Numéro SIRET *		8 7 8 5 7 4 4 8 2 0 0 0 1 3										Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le									
				3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2									
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		Net							
		1		2		3		4							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	46 500	012		46 500		46 500						
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *	028	22 440	030	16 873	5 567		10 055							
	Immobilisations financières * (1)	040	7 756	042		7 756		6 781							
	Total I (5)	044	76 696	048	16 873	59 823		63 336							
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052											
	Marchandises *	060	54 532	062		54 532		35 873							
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066											
CIRCULANT	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070										
		Autres * (3)	072	9 498	074		9 498		12 169						
	Valeurs mobilières de placement	080		082											
	Disponibilités	084	8 924	086		8 924		7 489							
	Charges constatées d'avance *	092		094											
	Total II	096	72 954	098		72 954		55 530							
	Total général (I+II)	110	149 650	112	16 873	132 777		118 866							
PASSIF						Exercice N NET	1	Exercice N-1 NET	2						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120		10 000		10 000							
	Ecart de réévaluation	124		124											
	Réserve légale	126		126		1 000		1 000							
	Réserves réglementées*	130		130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132											
	Report à nouveau	134		134		57 301		30 225							
	Résultat de l'exercice	136		136		6 511		27 076							
	Subventions d'investissement	137		137											
	Provisions réglementées	140		140											
	Total I	142		142		74 812		68 301							
Provisions pour risques et charges	154		154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156		33 635		34 103							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164											
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		166		15 576									
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169		172		6 564		8 232							
	Comptes courants d'associés	173		173		2 189		8 230							
	Autres dettes	175		175											
	Produits constatés d'avance	174		174											
	Total III	176		176		57 965		50 565							
Total général (I + II + III)	180		180		132 777		118 866								
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195									
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		975							
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Archivé conforme à
l'original

Désignation de l'entreprise Société 2K FEYZIN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le			
		3 1	1 2 2 0 2 3	3	3 1 1 2 2 0 2 2	2	1 *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	525 609		511 796	
	Production vendue biens et livraisons intracommunautaires	215		214				
		217		218				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	525 609		511 796
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	405 971		371 489
Variation de stock (marchandises) *				236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	3 216		(1 856)	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	(18 659)		(11 258)	
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	40 327		34 467	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	130	244	1 653		1 212	
Rémunérations du personnel *				250	54 054		65 300	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	13 774		15 710	
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)		255		254	4 488		4 488	
Dotations aux provisions				256				
Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1 835		40	
		260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	506 658		479 592	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	18 951		32 204	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280				
	Produits exceptionnels			290				
	Charges financières			294	71		293	
	Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	8 343		57	
		348						
	Impôts sur les bénéfices *			306	4 026		4 778	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	6 511		27 076
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 511	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	4 026			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Déductions	986	987	127	138		342	
981	989	991						
345	344	346		992		350		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	10 537	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	10 537	372	

Annexe Règles et Méthodes Comptables

(code du commerce -articles 9 et 11 -Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21,24, début, 24-1° ,24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles .

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations .

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	25 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 ans
- Installations techniques	10 ans
Matériel et Outillage industriels	10 ans

b) Participations , autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré .

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires .

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks .

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé .

2K FEYZIN
SASU au capital de 10 000 €
Siège social : 1, rue des Razès 69320 Feyzin
878 574 482 R.C.S. LYON

DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 05 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à onze heures,

Le soussigné, Kamel KROUNA, actionnaire unique et président de la société 2K FEYZIN a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui se traduisent par un bénéfice de 6 511 euros ;

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 6 511 € de la manière suivante :

- Report à nouveau : + 6 511 €

TROISIEME DECISION

L'indemnité de présidence versée au cours de l'exercice s'est élevée à 24 863 €.

QUATRIEME DECISION

Aucune convention visée à l'article L. 223-19 du code de commerce n'a été établie lors de l'exercice.

De tout ceci dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.

M. Kamel KROUNA
Président actionnaire

